

Date de dépôt : 24 août 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. André Python : Qu'est-il prévu par l'Etat pour les jardins familiaux de Bernex ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Des membres des jardins familiaux s'inquiètent des futures augmentations évoquées lors d'une assemblée générale concernant leurs lopins de terre.

Il semblerait que l'Etat envisagerait d'augmenter drastiquement la location, passant de 0,80 F le m² par année à 1,50 F.

De plus, il serait prévu d'installer un horodateur sur le parking qui fait intégralement partie du terrain lequel est utilisé exclusivement par les membres.

Si ces augmentations venaient à être effectives, bien des jardiniers ne pourraient plus payer, étant donné qu'ils sont à l'AVS ou ont de faibles revenus. Ils seraient obligés d'abandonner leurs parcelles.

Cela serait contraire à l'esprit des jardins familiaux qui ont un rôle social.

Ma question est la suivante :

Qu'est-il prévu par l'Etat dans le renouvellement du contrat de location arrivant à échéance le 31 décembre 2016 ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Afin d'uniformiser le prix de location des parcelles accueillant des jardins familiaux et par souci d'équité entre chaque groupement, il a été convenu lors de discussions avec la Fédération genevoise des jardins familiaux d'établir de nouveaux contrats de bail échelonnés, pour arriver à terme à un prix annuel de location de 1,50 F par m² de terrain.

Les groupements des jardins familiaux se trouvant implantés sur des terrains situés dans des zones d'affectation du sol différentes, valorisés par l'Etat de Genève dans ses comptes pour un montant évalué notamment en fonction de ladite zone d'affectation, il a été décidé d'arrêter le prix de location à 1,50 F par m², soit un montant calculé en regard de la valeur de la zone de verdure.

Le prix de 1,50 F par m² reste toutefois en dessous du prix pratiqué pour la location de terrain à usage de loisirs et à but non lucratif, qui devrait être calculé sur la base d'une valeur au m² de terrain de 50,00 F renté à 5%. Afin de tenir compte du rôle social des jardins familiaux, le taux de 3% a été retenu et appliqué pour l'ensemble des sites occupés par la Fédération genevoise des jardins familiaux.

Cette nouvelle tarification est déjà appliquée pour les nouveaux groupements de Champ Bossu et de Plan-les-Ouates.

La convention relative à la location de la parcelle 8400 de Bernex, signée en date du 19 octobre 1984 par la Fédération genevoise des jardins familiaux, arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Aussi, pour le groupement de Bernex, un contrat de bail échelonné d'une durée de cinq ans sera établi dès le 1^{er} janvier 2017 pour la surface des jardins de la manière suivante :

1^{re} année : 0,80 cts par m²

2^e année : 1,00 F par m²

3^e année : 1,20 F par m²

4^e année : 1,40 F par m²

Dès la 5^e année : 1,50 F par m²

Cette manière de procéder permettra aux usagers d'amortir cette hausse sur plusieurs années.

Un contrat indépendant pour la surface du parking sera également établi avec le groupement concerné, aux mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus, soit avec les mêmes échelons.

Il n'est pas prévu l'installation d'horodateurs sur le parking des jardins familiaux, au vu de la localisation du site.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP